

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**BATIMENT PUBLIC
COMMUNAL**

Sous-domaine :

LOCAL ASPV

Rue des Cèdres

OBJET :

**MAITRISE
D'ŒUVRE**

ARCHITECTE

N° 31/2026

L'an deux mille vingt-six, et le 27 Avril à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 20 Avril 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Véronique MARCAILLOU, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC (arrivée en cours de séance), Patrick LEROY, Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY, Emma MONDON.

Absents excusés : Emmanuel COULONVAL, Vanessa SALANDINI, Henri TUVERI, Anne SAURY (a donné procuration à Alain MARTY).

Mme Véronique MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des projets structurels communaux figure la construction d'un local permettant d'accueillir l'Agent de Surveillance de la Voie Publique. Le local sera attenant à l'actuel bâtiment des services techniques.

Afin d'accompagner la commune dans la réalisation de cette opération, il y a lieu de désigner une équipe de maître d'œuvre.

Il dépose sur le bureau de l'Assemblée une proposition d'honoraires de M. PAULY, architecte qui comprend les missions suivantes :

- Etablissement du dossier de demande du permis de construire,
- Etablissement du dossier de consultation et consultation des entreprises,
- Etablissement et signature des marchés de travaux,
- Gestion et coordination avec les concessionnaires de réseaux électriques, eau égot, téléphone.
- Gestion coordination et surveillance du chantier,
- Gestion financière des paiements entreprises,
- Réception des travaux et remise du dossier des ouvrages exécutés.

Le montant de cette proposition s'élève à **10 442.21 € H.T.**, soit **12 530.65 € T.T.C.** sur les bases d'une estimation prévisionnelle de 107 099.56 € H.T. pour un taux de **9.75 %**.

Compte tenu du cout élevé du projet global, la rémunération se limitera au dépôt du Permis de construire et l'établissement du dossier technique et estimatif des travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis d'honoraires de **10 442.21 € H.T.**, et indique que la rémunération se limitera aux missions réellement réalisées.

AUTORISE le Maire à signer la présente convention.

Pour copie conforme
Le Maire,



Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260427-20260427DEL31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026

Publication : 29/04/2026